

Compte rendu du Conseil Municipal Séance du 27 mars 2026

Liste des membres présents

- M. CHARLON Thibaud
- Mme COMTE Delphine
- Mme CRESPIAN Anne Sophie
- M. DEGOT Eric
- M. DESPESSE Joël
- Mme FAY AYE Marylène
- Mme GRANGIER Florence
- M. LEGRAND Thierry
- Mme LESAINTE Ludyvine
- M. LONGEROCHE Jean-Michel
- Mme MOUNIER Elsa
- M. NODON Henri
- Mme OLAGNON Isabelle

Absente :

- Mme GAUDIN Nathalie

Secrétaire de séance : Mme CRESPIAN Anne Sophie

Délibérations

1. Désaffectation et aliénation d'une partie du chemin rural n° 44 (quartier Turlet)

Décision n° 15-2026

Contexte : Le conseil municipal a examiné la demande de désaffectation et d'aliénation d'une portion du chemin rural n° 44, située dans le quartier Turlet. Selon une étude réalisée par le cabinet DMN Géomètres Experts (février 2026), cette partie du chemin n'est plus utilisée par le public et ne remplit plus sa fonction de desserte.

Procédure : Une enquête publique a été menée pour évaluer l'impact de cette désaffectation. Le commissaire enquêteur a confirmé que cette mesure ne portait pas atteinte à la circulation générale ni à l'accès des parcelles riveraines.

Décision : Le conseil municipal, à l'unanimité, a :

- Constaté la désaffectation de fait de cette portion de chemin.
- Approuvé sa régularisation cadastrale pour correspondre à la réalité du terrain.
- Validé les conclusions du commissaire enquêteur.
- Autorisé l'aliénation de cette portion au profit de l'indivision Cellier (acquéreurs : Mesdames Carine et Jeannine Cellier).

Modalités : Les frais liés à l'acte de transfert de propriété et à la modification du cadastre seront pris en charge par la commune.

2. Attributions exercées par délégation du maire

Décision n° 16-2026

Le conseil municipal a confié au maire, pour la durée de son mandat, les attributions suivantes :

- Gestion des propriétés communales utilisées par les services publics.
- Fixation des tarifs des droits de voirie, de stationnement et des taxes liées aux usages publics.
- Réalisation des emprunts et opérations financières associées.
- Passation des marchés publics de travaux, fournitures et services dans la limite des seuils légaux.
- Gestion des contrats de location (durée ≤ 12 ans), des assurances et des régies comptables.
- Délivrance et reprise des concessions dans les cimetières.
- Acceptation des dons et legs sans conditions.

- Aliénation de biens mobiliers jusqu'à 4 600 €.
- Fixation des indemnités des professionnels (notaires, avocats, etc.).
- Réponse aux demandes d'expropriation et reprise d'alignement.
- Représentation de la commune en justice.

Délégués : En cas d'empêchement du maire, les décisions seront prises par :

- M. LONGEROCHE Jean-Michel (1er adjoint)
- Mme GAUDIN Nathalie (2e adjoint)
- M. DESPESSE Joël (3e adjoint)
- Mme FAY AYE Marylène (4e adjoint)

3. Indemnités de fonction des élus

Décision n° 17-2026

Conformément aux textes en vigueur, le conseil municipal a fixé les indemnités suivantes pour l'exercice effectif des fonctions (à compter du 27 mars 2026) :

- **Maire** : 28,72 % de l'indice 1027
- **1er adjoint** : 4 %
- **2e adjoint** : 4 %
- **3e adjoint** : 6,5 %
- **4e adjoint** : 4 %
- **Conseillers municipaux délégués** : 3 %

Ces montants seront inscrits au budget communal.

4. Désignation des délégués au Comité Syndical du Territoire d'Énergie Ardèche (TE07)

Décision n° 18-2026

Le conseil municipal a désigné :

- **Titulaire** : M. BELLIN Mickaël
- **Suppléant** : M. NODON Henri

Ces représentants siégeront au collège d'arrondissement pour élire les membres du Comité Syndical.

5. Désignation des délégués au Comité National d'Action Sociale (CNAS)

Décision n° 19-2026

Le conseil municipal a nommé :

- **Délégué élu** : M. NODON Henri
- **Déléguée agent** : Mme BAUDIN Sylvie (secrétaire générale de mairie)

Fait à Colombier-le-Jeune, le 27 mars 2026 Le Maire,

